

En volées

« Quand enseigner Voltaire devient un acte citoyen »



La vidéo correspondant à ce numéro est disponible à l'adresse : <https://youtu.be/UXNcChEH3DY>



N° 5 - Septembre 2023

Directeur de la publication

François Jacob, professeur à l'Université Jean Moulin – Lyon 3

Comité de rédaction

Andrew Brown
Loïc Dechambenoit
Françoise Dubosson
Olivier Guichard
François Jacob
Victor Pierre
François-Xavier Verger

Revue publiée dans le cadre du projet ENVOL de l'Université de Lyon 3 – EA 3712 MARGE en partenariat avec la Société Voltaire, le Centre des Monuments Nationaux – Château de Voltaire et le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes



Éditorial

par François JACOB

« Il ne doit pas y avoir deux puissances dans un État¹. »

Cette formule inaugure, avec quelques autres, un texte peu connu de Voltaire intitulé *La voix du sage et du peuple*, dans lequel l'écrivain s'insurge, en 1750, contre les prétentions du clergé. Celui-ci peut-il refuser de participer à l'effort collectif en refusant de verser son obole ? A-t-il le droit de prétendre intervenir dans la vie publique ? Est-il tolérable qu'une croyance, quelle qu'elle soit, cherche à imposer ses règles et son éthique à l'ensemble de la collectivité ? Et le propre d'une bonne société n'est-il pas précisément, en admettant la possibilité d'une indifférence en matière de spiritualité, de promouvoir une réelle liberté de conscience ? Autant de questions très actuelles, même si elles se posent aujourd'hui dans des termes évidemment différents de ceux qui prévalaient en 1905, date du vote de la loi de séparation des Églises et de l'État, et *a fortiori* en 1750, à une époque où le terme de « laïcité » n'existait pas encore – même si, comme il est rappelé dans notre entretien vidéo, le « besoin » s'en faisait déjà sentir.

¹ Voltaire, *La Voix du sage et du peuple*, 1750, alinéa 5. Nous remercions André Magnan d'avoir rappelé l'existence et surtout la pertinence de ce texte au regard de l'actualité.

Voltaire, artisan de la laïcité ?

(1871-1906)

Présentation de Loïc DECHAMBENOIT

C'est précisément pour explorer cette « archéologie » de la laïcité que nous avons fait appel à André Magnan, professeur émérite à l'Université de Paris Nanterre et à Stéphanie Gehanne-Gavoty, maître de conférences à Sorbonne-Université : quel est le rapport de Voltaire à la laïcité ? N'y-a-t-il pas anachronisme à tenter de trouver, ou retrouver, dans les textes du philosophe, tout ou partie de ce qui constituera, quelques décennies plus tard, le socle de la loi de 1905 ? Dans quelle mesure peut-on, aujourd'hui, faire appel à Voltaire ? André Magnan rappelle le mouvement qui a suivi la « boucherie sacrée » de janvier 2015 et a vu la diffusion, à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires, du *Traité sur la tolérance* : que nous révèle le fait que Voltaire se soit spontanément imposé comme un rempart naturel face à toute forme de barbarie ? Peut-on encore faire appel à lui quand il s'agit de débattre de l'empiètement du religieux dans la vie civile ?

L'entretien auquel se sont livrés André Magnan et Stéphanie Gehanne-Gavoty a été réalisé le jour de l'assemblée générale de la Société Voltaire qui s'est tenue à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon en mai 2023. Cette question de la laïcité ou d'une « pré-laïcité » au dix-huitième siècle ne pouvant être épuisée en un seul épisode – cela serait-il d'ailleurs souhaitable ? – nous nous proposons d'en poursuivre l'exploration dans la prochaine livraison d'*En Volées*, début novembre. Un débat approfondi sur cette même question, auquel le présent numéro peut servir d'introduction, sera par ailleurs développé au sein des *Cahiers Voltaire* dont le vingt-deuxième numéro paraît cet automne.

Si « le mot manque² », André Magnan reste néanmoins convaincu que l'idée de laïcité, elle, est bien présente dans les textes de Voltaire. Le substantif n'apparaît qu'au cours du XIX^e siècle et ne concerne d'abord que le domaine scolaire³ : Émile Littré l'intègre dans le supplément de son fameux *Dictionnaire* en 1886, mais accompagné d'une citation de 1871⁴. Le mot « laïcité », si ce n'est son concept, naît donc avec la Troisième République.

À travers un corpus de textes publiés depuis la naissance de ce vocable, nous proposons pour ce cinquième numéro d'*En volées* un tour d'horizon des liens entre Voltaire et le concept de laïcité. Comment les penseurs, historiens et pamphlétaires de la première moitié de la Troisième République l'associent-ils, ou non, aux textes de Voltaire ? Comment la relation du patriarche à l'Église est-elle perçue ? L'avenir s'est-il conformé à ses souhaits concernant le rôle social de l'Église ? Des années Ferry de laïcisation scolaire à la séparation des Églises et de l'État, comment les idées de Voltaire servent-elles à penser cette société qui se sécularise ? Perçoit-on déjà à l'époque, comme le fait André Magnan pour nous, Voltaire comme un précurseur de la laïcité ?

« Ce mot est nouveau, et, quoique correctement formé, il n'est pas d'un usage général⁵ » concède Ferdinand Buisson en introduction de

2 Voir l'enregistrement vidéo associé à ce numéro, mais aussi « Voltaire, précurseur de la laïcité », Nantes Université, 10 octobre 2016, <https://www.youtube.com/watch?v=yZTJAHYZ1wQ&t=1s>.

3 Véronique Thiéry-Riboulot identifie une occurrence dès 1849. Véronique THIÉRY-RIBOULOT, « Cinq questions sur l'histoire de la laïcité », in Roseline LETTERON dir., *La Laïcité dans la tourmente*, Paris, Sorbonne Université Presses, 2019, p. 41.

4 Émile LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française, Supplément*, Paris, Hachette, 1886, p. 210.

l'article « Laïcité » du *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Il donne alors, en 1888, la définition la plus approfondie du terme.

Extrait n°1 : Ferdinand BUISSON, « Laïcité », *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, partie 1, tome 2, Paris, Hachette, 1888, p. 1469.

La laïcité ou la neutralité de l'école à tous les degrés n'est autre chose que l'application à l'école du régime qui a prévalu dans toutes nos institutions sociales. Nous sommes partis, comme la plupart des peuples, d'un état de choses qui consistait essentiellement dans la confusion de tous les pouvoirs et de tous les domaines, dans la subordination de toutes les autorités à une autorité unique, celle de la religion. Ce n'est que par le lent travail des siècles que peu à peu les diverses fonctions de la vie publique se sont distinguées, séparées les unes des autres et affranchies de la tutelle étroite de l'Église. La force des choses a de très bonne heure amené la sécularisation de l'armée, puis celle des fonctions administratives et civiles, puis celle de la justice. Toute société qui ne veut pas rester à l'état de théocratie pure est bientôt obligée de constituer comme forces distinctes de l'Église, sinon indépendantes et souveraines, les trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Mais la sécularisation n'est pas complète quand sur chacun de ces pouvoirs et sur tout l'ensemble de la vie publique et privée le clergé conserve un droit d'immixtion, de surveillance, de contrôle ou de veto. Telle était précisément la situation de notre société jusqu'à la Déclaration des droits de l'homme. La Révolution française fit apparaître pour la première fois dans sa

netteté entière l'idée de l'État laïque, de l'État neutre entre tous les cultes, indépendant de tous les clergés, dégagé de toute conception théologique.

Dans le même volume de ce *Dictionnaire*, un article rédigé par Émile Beaussire est spécifiquement consacré à Voltaire. Cependant, aucun de ces deux articles ne renvoie explicitement à l'autre ; Voltaire n'est visiblement pas encore associé à l'émergence du concept de laïcité. On lui préfère un autre terme, moins anachronique puisque Voltaire l'a souvent utilisé : celui de *tolérance*.

Extrait n° 2 : Émile BEAUSSIRE, « Voltaire », in Ferdinand BUISSON dir., *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, partie 1, volume 2, Paris, Hachette, 1888, p. 2984.

Voltaire avait été plus heureux dans sa campagne contre l'intolérance [que dans celle contre l'esclavage, dont il ne verra pas le résultat]. Il n'avait pas vu la liberté du culte et la jouissance des droits civils rendus aux protestants, mais il avait obtenu des actes de réhabilitation pour quelques-unes des victimes du fanatisme dont il avait si ardemment et si éloquemment pris la défense. On a peine à croire aujourd'hui que, dans la France sceptique du XVIII^e siècle, à la veille de la Révolution, des condamnations au dernier supplice aient pu être prononcées et exécutées à l'instigation et aux applaudissements d'une population fanatique, pour cause ou sous prétexte de religion. Il faut relire les infatigables appels de Voltaire à l'opinion et aux pouvoirs publics en faveur des Calas, des Sirven, du chevalier de La Barre et de ses amis ; il faut se rappeler ses efforts personnels en vue d'assurer un refuge à ceux de ces malheureux qu'une justice inique n'avait pu atteindre, pour comprendre quel chemin nous avons parcouru depuis un

5 Ferdinand BUISSON, « Laïcité », *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, partie 1, tome 2, Paris, Hachette, 1888, p. 1469.

siècle et quelle reconnaissance nous devons au plus illustre promoteur du progrès accompli.

La notion de progrès est centrale dans cet extrait, où les différentes formes de lutte contre l'intolérance et le fanatisme apparaissent comme les prémices nécessaires à une sécularisation de la justice et de la société au siècle suivant. Néanmoins, Émile Beaussire critique aussi largement la manière dont s'exerce la tolérance de Voltaire, mélange de scepticisme et de raillerie qui doit, selon lui, continuer d'évoluer en son temps vers de véritables libertés de conscience et de pensée.

Extrait n°3 : Émile BEAUSSIRE, « Voltaire », in Ferdinand BUISSON dir., *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, partie 1, tome 2, Paris, Hachette, 1888, p. 2982.

Dans cette campagne même contre l'intolérance, qui a été la gloire la plus pure de Voltaire, il manque encore un certain degré d'élévation intellectuelle et morale. La plus haute tolérance n'est que le respect de l'intelligence humaine jusque dans ses erreurs. La tolérance de Voltaire est fille du scepticisme. Il n'admet pas qu'une opinion en persécute une autre, parce que toutes les opinions, en religion et en philosophie, lui paraissent également ridicules. Aussi, comme il est très passionné, se montre-t-il parfois très intolérant, quand il s'agit, soit de son intérêt ou de son amour-propre, soit de certains préjugés qui lui sont chers, par exemple de ses préjugés littéraires.

Voilà la part du mal dans l'œuvre de Voltaire, et il importait d'autant plus de la mettre en lumière que notre siècle en garde l'empreinte. Notre goût littéraire est devenu plus large, notre jugement philosophique ou scientifique plus compréhensif, notre langage plus réservé si notre moralité n'est pas plus pure, notre

patriotisme, enfin, plus exigeant ; nous nous sommes élevés de la simple tolérance à la liberté de la conscience et de la pensée ; mais nous avons hérité de Voltaire, sans y joindre sa finesse et son bon sens, cet esprit superficiel de raillerie, qui tend à flétrir tout ce qui choque nos préjugés ou nos passions. Nous en avons même étendu le domaine ; car si nous ne l'avons abdiqué ni dans l'ordre littéraire, ni dans l'ordre religieux, ni dans l'ordre moral, nous l'avons transporté dans l'ordre politique, et il est devenu l'un des aliments les plus ordinaires et les plus malfaisants des polémiques des partis.

Louer le combat de Voltaire contre le pouvoir politique et judiciaire de l'Église n'est pas une évidence au début de la Troisième République, dans une France divisée entre républicains et cléricaux. Même dans un ouvrage historique tel que *l'Histoire générale du IV^e siècle à nos jours*, le chapitre consacré à Voltaire laisse percevoir la crainte d'une société laïcisée qu'éprouve son auteur, Émile Faguet - chroniqueur bien connu qui succède, en cette année 1896, à Jules Lemaître au *Journal des Débats*⁶.

Extrait n°4 : Émile FAGUET in Ernest LAVISSE, Alfred RAMBAUD, *Histoire générale du IV^e siècle à nos jours*, tome 7, Le XVIII^e siècle, Paris, Armand Colin, 1896, p. 702-703.

Affirmatif et décidé seulement sur ce qu'il nie, [Voltaire] a repoussé de toutes ses forces l'idée de l'intervention du surnaturel dans le monde, l'idée du gouvernement du monde par Dieu, bref l'idée centrale de toutes les religions. L'abolition des religions a été sa pensée maîtresse. Bien des signes peuvent faire espérer, craindre ou prévoir, selon l'opi-

6 Voir Loïc DECHAMBENOIT, « Le Voltaire du Lavis », *Cahiers Voltaire n°22*, Ferney-Voltaire, Société Voltaire, 2023.

nion dont on est, que l'avenir se rangera à cet égard du côté de Voltaire. Non pas que les religions doivent disparaître à jamais ; mais il est possible qu'elles deviennent l'entretien et la consolation d'une minorité seulement parmi les hommes. Que l'avenir se range du côté de Voltaire, ce ne sera pas à dire qu'il lui donne raison. Une si immense dépression morale suivra nécessairement, quoi qu'on puisse en dire, l'amointrissement du sentiment religieux dans le monde, que, quelque progrès matériel que l'humanité puisse faire d'ailleurs, le règne posthume du « roi Voltaire » sera assurément une décadence. Quoi qu'il en soit, Voltaire reste un des plus éclatants esprits qui aient jamais ébloui le monde, et un des représentants les plus glorieux de la race française.

D'autres, moins nuancés, n'hésitent pas à faire de Voltaire un ennemi de la tolérance et de la laïcité. Dans son combat pour interdire le centenaire républicain de la mort de Voltaire en 1878, Monseigneur Dupanloup, le célèbre évêque d'Orléans, oppose la liberté de culte à un Voltaire tellement anticlérical qu'il prône le génocide.

Extrait n°5 : Félix DUPANLOUP, *Lettres sur le Centenaire de Voltaire*, Paris, Librairie de la société bibliographique, 1878, p. 137.

Je crois que vous voulez la liberté pour les autres comme pour vous-mêmes. Mais, si je ne me trompe, permettez-moi de vous le dire, vous n'avez plus le droit de parler de tolérance. Car, ne nous en déplaise, un janséniste, et même un protestant, et même un jésuite, ont le droit de fouler librement, comme vous et moi, le sol de la patrie. Ainsi ne l'entendait pas la tolérance de Voltaire. Je ne mourrais content, disait-il, que si « on envoyait chaque jésuite au fond de la mer avec un jan-

séniste au cou⁷. » Mais, ajoutait-il : « Que servirait d'avoir chassé les jésuites, si on N'EXTERMINAIT tous les moines⁸ ? »

Il y a des gens, je ne l'ignore pas, à qui ces paroles et tant d'autres du même goût, paraîtront plaisantes ; moi je les déclare atroces. Et vous, Messieurs ? Si telle est aussi votre pensée, soit ; mais ne parlez plus de tolérance !

Tout au contraire, Félix-Titus Courtat, auteur d'un drame en cinq actes et en vers intitulé *La Religion* prétend, en 1872, dans sa *Défense de Voltaire*, que « DIEU, par une ruse diabolique, ENVOYA VOLTAIRE COMBATTRE SON ÉGLISE POUR LA RÉGÉNÉRER⁹ », et ainsi permettre un catholicisme libéral dans une société laïque.

Extrait n°6 : Félix-Titus COURTAT, *Défense de Voltaire contre ses amis et ses ennemis*, Paris, Adolphe Lainé, 1872, p. 224-225.

En affranchissant les libres penseurs, Voltaire éleva puissance contre puissance. Il força les hommes du christianisme, longtemps bourreaux, puis oppresseurs, à compter avec des ennemis que, pendant des siècles, ils avaient anéantis dans des ténèbres illuminées de bûchers. Il les força de remonter à la moralité pour redevenir les soldats du Christ. Il les contrai-

7 La citation est extraite d'une lettre de Voltaire à Chabanon, D14607, *Œuvres complètes de Voltaire*, 116, Oxford, Voltaire Foundation, 1974, p. 495. Mgr Dupanloup emprunte sans doute cette citation à Ulysse MAYNARD, *Voltaire, sa vie et ses œuvres*, t. 2, Paris, Bray, 1867, p. 421.

8 Cette seconde citation est tirée de Ulysse MAYNARD, *Vie de Voltaire*, Paris, Bray, 1869, p. 369. Elle y semble librement adaptée d'une lettre de Voltaire au marquis de Villevieille : « Puisse-t-on exterminer de la terre tous les moines qui ne valent pas mieux que ces faquins de Loyola ! », D14148, *Œuvres complètes de Voltaire*, 116, Voltaire Foundation, 1974, p. 82.

9 Félix-Titus COURTAT, *Défense de Voltaire contre ses amis et ses ennemis*, Paris, Adolphe Lainé, 1872, p. vi.

gnit à reconstituer une Église militante, soustraite aux délices du siècle, pour marcher dans sa sainteté contre les ennemis de la foi. Il ne put leur ôter leurs aspirations vers un passé où la religion s'étiolait (la robe du plus saint ecclésiastique enveloppe toujours un homme) ; mais il en rendit le retour impossible. Supprimez les conquêtes civiles et politiques de Voltaire, le clergé, en proie à ses membres fanatiques, retournerait dans une course vertigineuse vers un passé délétère pour lui-même. Grâce à de bienfaites défaits, au prix, si l'on veut, d'un petit nombre d'âmes séduites et perdues par les incrédules, le christianisme s'est épuré dans ses apôtres. Exista-t-il jamais agrégation d'hommes d'une moralité comparable à celle du clergé français au dix-neuvième siècle ? Les prélats du dix-huitième siècle peuvent lui être comparés, comme on compare des bandits à un saint anachorète. Le clergé enfin s'est élevé à la TOLÉRANCE, non certes dans les choses de foi, ce qui serait son manquement suprême au devoir, mais dans la résignation à laisser vivre en liberté, à ses côtés, les cultes qui lui sont et qui lui doivent rester odieux, mille fois plus puissant par cette tolérance que par ses anciens *compelle intrare*. Et, je le répète, c'est Voltaire qui a l'honneur de ce dernier assainissement du christianisme.

Pour certains, la loi du 9 décembre 1905 marque la fin de la libéralisation de l'Église et de la sécularisation de l'État. Dès lors, la pensée de Voltaire perdrait en efficacité politique : « Nous ne voyons plus dans toute sa polémique antichrétienne, arguments et forme, qu'un musée historique¹⁰ » écrit Gustave Lanson dans sa biographie du patriarche publiée en 1906. Il poursuit : « Cela pouvait servir à

¹⁰ Gustave LANSON, *Voltaire*, Paris, Hachette, 1906, p.217. De même pour la citation suivante.

combattre l'Église en 1770 : cela n'a plus guère d'usage en 1906. » L'avenir n'aura pas complètement donné raison, sur ce point, au biographe qui croit, après la séparation de l'Église et de l'État, pouvoir faire le bilan des idées religieuses de Voltaire.

Extrait n°7 : Gustave LANSON, *Voltaire*, Paris, Hachette, 1906, p. 183-184.

Voltaire ne veut pas séparer l'Église de l'État. Son idéal est le régime anglais : en France, c'est le *catholicisme* qui sera la *religion de l'État*, mais l'Église sera subordonnée au pouvoir civil et respectueuse de la loi civile.

Suppression de la juridiction romaine et de toutes les taxes payées à la chancellerie romaine. Les biens ecclésiastiques seront soumis à l'impôt, comme ceux de tous les autres citoyens. L'État aura la surveillance de ces biens, et interviendra dans leur répartition pour assurer à tous les prêtres un salaire suffisant. Dans ce sens Voltaire marche jusqu'à l'idée d'un clergé rétribué par l'État, de sorte que l'État pourrait limiter le nombre des prêtres et disposer de l'excédent des revenus ecclésiastiques.

Institution du mariage civil. Contrôle de l'État sur tous les rituels, sur les catéchismes, sur les livres de dévotion et d'enseignement, et sur la prédication : le pouvoir civil n'intervient pas dans le dogme, mais il doit veiller à ce que l'ordre public, les lois, la morale soient respectés. Les curés gardent l'enseignement de la religion et de la morale, et l'exercice de la charité.

Suppression de la sépulture dans les églises. Réduction du nombre des fêtes chômées.

Surveillance des communautés religieuses. Recul des vœux monastiques à l'âge de vingt-cinq ans. Diminution progressive pour arriver à

la suppression totale des congrégations et couvents. Affectation de leurs biens aux œuvres d'assistance.

Il veut la liberté de conscience, mais non l'égalité des cultes. Des libres penseurs, des athées, Voltaire ne dit rien : leurs croyances sont des états individuels dont l'État ne s'occupe pas. Mais les autres églises que la catholique ne seront pas officiellement reconnues : *tolérance* et *test*, c'est le régime anglais qu'il désire pour la France.

En somme, si au début de la Troisième République le nom de Voltaire n'est pas encore associé à ce néologisme de laïcité, l'héritage de sa conception de la tolérance est sans cesse interrogé, jusque dans les débats qui aboutissent à la loi de séparation des Églises et de l'État, en 1905, et au-delà.

Pour aller plus loin :

- Jérôme GRÉVY, *Le Cléricalisme, voilà l'ennemi ! Un siècle de guerre de religion en France*, Paris, Armand Colin, 2005, 248 p.
- Jacqueline LALOUETTE, *La République anticléricale*, Paris, éditions du Seuil, 2002 ; *La Séparation des Églises et de l'État (1789-1905)*, Le Seuil, 2005.
- Jacques LEMAIRE, « Tolérance », in Raymond TROUSSON, Jeroom VERCRUYSSSE dir., *Dictionnaire général de Voltaire*, Paris, Honoré Champion, 2020, p. 1175-1176.
- Jean-Marie MAYEUR, *La Question laïque (xix^e-xx^e siècles)*, Paris, Fayard, 1997 ; *La Séparation des Églises et de l'État*, L'Atelier, 2005.
- Michel MIAILLE, *La Laïcité*, Dalloz, 2020.
- Henri PENA-RUIZ, *Qu'est-ce que la laïcité ?*, Paris, Gallimard, 2003.
- VOLTAIRE, « La Voix du sage et du peuple », *Œuvres Complètes de Voltaire*, 32A, Oxford, Voltaire Foundation, 2006, p. 209-244.